



Sexual violence is any sexual act, attempt to obtain a sexual act, or other act directed against a person's sexuality using coercion, by any person regardless of their relationship with the victim, in any setting. – WHO

Sexual and gender-based violence is rooted in gender inequality, unequal power relations, gender norms and stereotypes, and the control over women's sexual choices and bodies.

FAST FACTS: SEXUAL VIOLENCE

GLOBALLY...	IN CANADA...
1 in 3 women has experienced physical or sexual violence, mostly by an intimate partner	Rates of sexual assault have stagnated in the last 5 years, with 34 reported incidents per 1,000 women
Only 2 in 3 countries have outlawed domestic violence	Less than 10% of sexual assaults are reported to police
Only 52 countries have explicitly criminalized rape within marriage	Northern Provinces & Territories have the highest rates of sexual assault and intimate partner violence
Up to 1 in 3 adolescent girls report their first sexual experience as forced	Rates of violence against Indigenous women are more than 3 times the level of violent victimization faced by non-Indigenous women
2.6 billion women and girls live in countries where rape is not explicitly criminalized	A range of stakeholders are calling on the government to develop a national action plan to address violence against women, and conduct an inquiry into missing and murdered Indigenous women

SEXUAL & REPRODUCTIVE HEALTH IMPLICATIONS

Women who experience violence are twice as likely to experience unintended pregnancy. Of the estimated 80 million unintended pregnancies each year, at least half are terminated through induced abortion and nearly half of those take place in unsafe conditions (22 million). Women and girls make up 80% of all refugees and internally displaced persons. In such situations they “are often vulnerable to rape, sexual assault and other gender-based violence.”

UN Secretary General Ban-Ki Moon has made it clear that “access to safe emergency contraception and services for the termination of pregnancies resulting from rape should be an integral component of any multisectoral response.” Without access to safe abortion services, women and girls are more likely to turn to unsafe methods or unskilled providers. Death and injury from unsafe abortion increase dramatically in conflict situations, where 20-50% of maternal deaths are related to unsafe abortion. These deaths are preventable.

It is critical to ensure that a comprehensive package of sexual and reproductive health services, including emergency contraception, safe abortion, post-exposure prophylaxis for HIV infection, and diagnosis and treatment for sexually transmitted infections, is accessible to all survivors of sexual violence

GOVERNMENT OF CANADA: COMMITMENTS TO ADDRESSING SEXUAL VIOLENCE, GLOBALLY

- In 2012, Prime Minister Harper committed \$18.5million over four years to address sexual and gender-based violence in the DRC
- In 2013, Minister Baird announced \$5million to address sexual violence in conflict
- In June 2014, Minister Baird attended the Global Summit on Ending Sexual Violence in Conflict, expressing Canada's commitment to addressing this issue
- In October 2014, Canada and the UK initiated a joint mission to Iraq to support survivors of sexual violence by ISIL
- Since 1994, Canada has led an annual resolution on violence against women (VAW) at the UN Human Rights Council (formerly the UN Commission on Human Rights). The role of Special Rapporteur on VAW was created the same year as this inaugural resolution.

STRATEGIES TO ADDRESS SEXUAL VIOLENCE

LEGAL	POLICY	STRUCTURAL
Ensure that marital rape is not excluded from general criminal provisions, investigating these acts and prosecuting and punishing the perpetrators.	Ensure that in armed conflict, post-conflict and political transition situations, the prevention of and response to all forms of VAW, girls, are prioritized and effectively addressed. Including through the investigation, prosecution and punishment of perpetrators to end impunity, removal of barriers to women's access to justice, the establishment of complaint and reporting mechanisms, the provision of support to victims and survivors, affordable and accessible health care services, and reintegration measures. Take steps to increase women's participation in such processes.	Recognize structural factors that cause inequality and discrimination, including multiple and intersecting forms of discrimination that perpetuate VAW. The 2011 report of the Special Rapporteur on VAW calls for the adoption of a holistic approach that examines how structures of discrimination and inequality perpetuate and exacerbate a victim's experience.
Review abortion laws and regulations that restrict or deny access to safe abortion in cases of pregnancy resulting from rape.	Ensure reparations programmes in post-conflict or post-authoritarian settings explicitly refer to forms of sexual and reproductive violence as separate categories. Such as forced impregnation, forced abortion or forced sterilization, contraction of AIDS and other sexually transmitted infections (STIs), undesired pregnancies, complications due to often unsafe abortions, loss of reproductive capacity, fistulas and vaginal injuries, and multiple psychological disorders.	Recognize that marginalized women have a greater likelihood of being subjected to sexual violence, such as women living in poverty, girls, women with disabilities, sex workers, racial, ethnic, religious and linguistic minorities, lesbians and transgender women.
Reform punitive laws and policies related to sexual and reproductive health (SRH), including punishments for sex work, same-sex sexual conduct, abortion, HIV exposure and transmission, consensual adult sexual conduct outside of marriage, adolescent sexuality, and provision of SRH services and information, as they can have a particularly detrimental impact on women and girls who are victims of sexual violence, by casting women and girls as perpetrators of crime, rather than victims/survivors.	Provide urgent access to confidential SRH information, education and services for women and girls who have been raped/subjected to incest, including: emergency contraception to prevent unwanted pregnancies; post-exposure prophylaxis for HIV; collection of forensic evidence; screening and treatment for STIs, including HIV; access to safe abortion services; treatment for physical injuries such as fistula; and referral to mental health and social services.	Engage men and boys in eliminating gender norms, challenging patriarchal values and transforming dominant masculinities. See Delhi Declaration and Call to Action .
Develop appropriate legal measures towards the elimination of harmful, traditional, religious, and customary practices, which include early and forced marriage, female genital mutilation/cutting and so-called "honour crimes." Such legal measures must be made accessible to women and girl, free from all barriers, including stigma and discrimination.	Make comprehensive sexuality education (CSE) available in and out of schools, with referral to SRH services. CSE programmes include not only biology, pregnancy and disease prevention, but also address harmful gender norms and violence against women, skills-building for healthy living, relationships and social participation, based on gender equality and respect for human rights. They are key to promoting gender equality and human rights among adolescents and young people, and discouraging and eliminating harmful gender norms, stereotypes, and practices that lead to and condone VAW.	Address traditional values and norms that allow for the perpetuation of harmful, traditional, religious, and customary practices.

ADDITIONAL RESOURCES

- [UN Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences](#)
- [Beijing Declaration and Platform for Action, section on violence against women \(1995\)](#)
- [Programme of Action of the International Conference on Population and Development, section on gender equality, equity and empowerment of women \(1994\)](#)
- [UN HRC Resolution on 'Accelerating efforts to eliminate all forms of violence against women: preventing and responding to rape and other forms of sexual violence](#)
- [Agreed Conclusions from UN Commission on the Status of Women on 'Elimination and Prevention of All Forms of Violence Against Women and Girls' \(2013\)](#)
- [UN Security Resolution 1325 on women, peace and security \(2000\)](#)
- [Rome Statute of the International Criminal Court, which recognizes rape and other forms of sexual violence as a war crime \(1998\)](#)
- [UN Secretary General's campaign to "UNITE to End Violence against Women"](#)
- [Men and Boys for Gender Justice: Delhi Declaration and Call to Action](#)



L'OMS définit la violence sexuelle comme étant le recours à la contrainte par quelqu'un pour toute activité ou avance de nature sexuelle ou tout commentaire non sollicité de même nature, quel que soit le lien ou le contexte entre cette personne et la victime

La violence sexuelle ou fondée sur le genre prend son fondement dans l'inégalité entre les hommes et les femmes, le déséquilibre des rapports de force, les normes et les stéréotypes liés au genre, et le contrôle exercé sur les corps et le libre arbitre sexuel des femmes.

QUELQUES DONNÉES SUR LA VIOLENCE SEXUELLE

DANS LE MONDE...	AU CANADA...
Le tiers des femmes subit de la violence physique ou sexuelle, surtout de la part d'un conjoint	Le taux d'agressions sexuelles demeure inchangé depuis cinq ans, à 34 incidents pour 1 000 femmes
La violence domestique est encore légale dans le tiers des pays	Moins de dix pour cent des agressions sexuelles sont rapportées aux forces de l'ordre
Seuls 52 pays considèrent le viol d'une femme par son mari un crime	Le taux d'agressions sexuelles et de violence de la part d'un conjoint est le plus élevé dans le Nord et les territoires
La première expérience sexuelle de près du tiers des adolescentes a lieu sous la contrainte	Les femmes autochtones font face à au moins trois fois plus de violence que les femmes non autochtones
2,6 milliards de femmes et de filles vivent dans un pays où le viol n'est pas un crime	Nombreux sont les appels lancés au gouvernement pour qu'il élabore un plan d'action national d'éradication de la violence contre les femmes et qu'il enquête sur les disparitions et les meurtres de femmes autochtones

IMPACTS SUR LA SANTÉ SEXUELLE ET GÉNÉSIQUE

Les femmes victimes de violence courent deux fois plus le risque d'une grossesse non désirée. Plus de 50 % des quelque 80 millions de ces grossesses de par le monde se soldent par un avortement provoqué dont seulement un sur deux (22 millions) est médicalisé. Les femmes et les filles comptent pour 80 % des personnes réfugiées ou déplacées, ce qui les expose souvent à être violées ou agressées sexuellement ou à subir d'autres formes de violence liée au genre.

Ban-Ki Moon, secrétaire général des Nations Unies, est d'avis que la contraception d'urgence et les services d'avortement suite à un viol sont partie intégrante de toute réponse multisectorielle. En l'absence de services d'avortement médicalisé, les femmes et les filles risquent de se tourner vers des méthodes ou des individus peu recommandables. Ces avortements bâclés et les blessures ou décès qu'ils provoquent sont notamment responsables de 20 à 50 % des décès maternels constatés en période de conflit, des morts pourtant évitables.

Il est essentiel de fournir à toute personne victime de violence sexuelle un ensemble complet de services de santé sexuelle et génésique, comprenant notamment la contraception d'urgence, l'avortement médicalisé, le traitement prophylactique post-exposition du VIH et le diagnostic et le traitement des infections transmises sexuellement (ITS).

CE QUE LE GOUVERNEMENT CANADIEN FAIT À L'INTERNATIONAL EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE

- En 2012, le Premier ministre Harper a promis 18,5 M\$ sur quatre ans pour combattre la violence sexuelle ou liée au genre en République démocratique du Congo
- En 2013, le ministre Baird a engagé 5 M\$ dans la lutte contre la violence sexuelle en période de conflit
- En juin 2014, le ministre Baird a présenté les intentions canadiennes au Global Summit on Ending Sexual Violence in Conflict tenu à Londres
- En octobre 2014, le Canada et le Royaume-Uni ont lancé une mission conjointe en Irak pour venir en aide aux victimes de violence sexuelle perpétrée par les djihadistes de l'EI
- Chaque année depuis 1994, le Canada met de l'avant au Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies une résolution contre la violence faite aux femmes. Cette même année, l'organisme prédécesseur du CDH créait le poste de rapporteur spécial sur la violence contre les femmes.

COMMENT COMBATTRE LA VIOLENCE SEXUELLE SUR LE PLAN...

...JURIDIQUE	...POLITIQUE	...STRUCTUREL
Faire du viol conjugal un crime, mener enquête, déposer des accusations, poursuivre et condamner les auteurs.	Accorder une réelle priorité à la prévention et à la résolution de toute forme de violence faite aux femmes lors de conflits armés, suite à ces derniers ou en situation de transition politique. S'assurer notamment de mener enquête, de poursuivre et de condamner les auteurs de cette violence en levant leur impunité. S'assurer aussi que les femmes victimes puissent effectivement se prévaloir de leurs droits juridiques, se plaindre et obtenir un suivi de leur plainte, bénéficier d'un appui, de soins de santé et de services de réintégration abordables. Impliquer les femmes dans l'élaboration de tous ces processus.	Identifier les facteurs structurels qui provoquent l'inégalité et toutes les formes de discrimination favorisant la violence faite aux femmes. Dans son rapport 2011, le rapporteur spécial sur la violence contre les femmes prône une approche holistique axée sur les fondements structurels de l'inégalité et de la discrimination et leurs impacts sur les victimes.
Réviser les lois et règlements qui limitent ou interdisent l'accès à l'avortement médicalisé dans le cas d'une grossesse résultant d'un viol.	S'assurer que le libellé de tout programme de réparation établi suite à un conflit armé ou à la chute d'un régime autoritaire traite spécifiquement des diverses manifestations de violence sexuelle, dont : grossesses ou stérilisations forcées, avortements imposés, transmission du VIH et d'autres ITS, grossesses non désirées, complications découlant d'un avortement non médicalisé, perte des capacités génésiques, fistules ou autres blessures vaginales, et divers troubles psychologiques.	Reconnaître que les femmes marginalisées (p. ex. pauvres, prostituées, souffrant d'un handicap, filles, ou membres d'une minorité raciale, ethnique, religieuse, linguistique ou sexuelle) sont plus sujettes à la violence sexuelle.
Réviser les lois et les politiques qui ont des impacts négatifs sur la santé sexuelle et génésique pour cesser, notamment, de pénaliser la prostitution, l'homosexualité, l'avortement, la séropositivité et la transmission du VIH, la sexualité consensuelle entre adultes hors mariage, la sexualité adolescente et la prestation d'informations et de services de santé sexuelle et génésique. Ces restrictions affectent particulièrement les femmes et les filles victimes de violence sexuelle en les tenant, à tort, responsables de ce qui leur est arrivé.	Offrir sans retard et de façon confidentielle aux femmes et aux filles victimes de viol ou d'inceste de l'information, de la formation et des services en santé sexuelle et génésique, notamment en matière de : contraception d'urgence, traitement prophylactique post-exposition du VIH, collecte de preuves médico-légales, dépistage et traitement d'ITS dont le VIH, avortement médicalisé, traitement de blessures telles les fistules, et services sociaux ou de santé mentale.	Impliquer les hommes et les garçons dans l'éradication des normes liées au genre, la remise en question des valeurs patriarcales et l'évolution des critères de masculinité. Voir la Déclaration et appel de Delhi sur l'implication des hommes et des garçons en faveur de l'égalité des genres .
Élaborer un régime juridique visant à éradiquer tout comportement nocif, traditionnel, religieux ou coutumier, dont le mariage précoce ou forcé, la mutilation génitale des femmes ou les soi-disant « crimes d'honneur ». S'assurer que les femmes et les filles peuvent librement se prévaloir des mesures disponibles, sans se voir stigmatisées ni subir de discrimination.	Assurer une éducation sexuelle complète à tous les jeunes, en milieu scolaire ou autre, liée à des services de santé sexuelle et génésique. Cette éducation doit dépasser la simple biologie, la grossesse et la prévention des ITS pour traiter également des normes nocives liées au genre, de la violence faite aux femmes, des aptitudes à développer pour vivre en santé, des relations de couple et de la participation sociale, le tout fondé sur la notion d'égalité des genres et le respect des droits de la personne. Il est essentiel non seulement d'aborder ces sujets auprès des jeunes et des adolescents, mais aussi d'éradiquer toute norme nocive liée au genre ainsi que tout stéréotype et toute pratique favorisant la violence faite aux femmes.	Lutter contre les valeurs traditionnelles et les normes qui permettent à tout comportement nocif, traditionnel, religieux ou coutumier, dont le mariage précoce ou forcé, la mutilation génitale des femmes ou les soi-disant « crimes d'honneur ».

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

- Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes, ses causes et conséquences
- Déclaration et programme d'action de Beijing (1995) sur la violence faite aux femmes
- Programme d'action de la Conférence internationale du Caire (1994) sur la population et le développement, section traitant de l'égalité des sexes et de la promotion des femmes
- Résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes formes de violence à l'égard des femmes
- Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies sur « L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles »
- Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies et portant sur les femmes, la paix et la sécurité
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998)
- Campagne du secrétaire général des Nations Unies sur le thème de « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes »
- [Déclaration et appel de Delhi sur l'implication des hommes et des garçons en faveur de l'égalité des genres](#)